

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 2 octobre 2020

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, GUY Fabienne, GUYON Michèle, KOGLER Elisabeth, VILLA-FAIVRE Michaëlle.

Messieurs AMEIL Michaël, BAUD Alain, Mr BAUD Jacques, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, ROGNON Vincent, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME.

Membre excusé : Fabienne BLONDEAU

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BISTON

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 20h00.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 AOÛT 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2–FINANCES COMMUNALES

Les élus ont rencontré la trésorière Mme VOIDEY le 15 septembre. Elle a présenté les atouts et les handicaps de la commune.

Les principales recettes de la commune sont :

- Le bois 90 000€
- Les loyers 90 000€
- La carrière 49 000€
- Les dotations de l'État 90 000€
- Les impôts locaux 29 276€.

La capacité d'autofinancement de la commune s'élève à 110 000€.

L'eau et l'assainissement sont comptabilisés dans des budgets annexes.

Il serait bien d'augmenter progressivement les impôts locaux au cours du mandat. En effet le niveau des taux d'imposition est très bas par rapport à la moyenne départementale.

L'encours de la dette s'élève à 950 000€ soit 1 496€ par habitant. Le montant annuel à rembourser en capital représente 87 000€. Des demandes seront faites pour renégocier les prêts.

Les grands projets à venir sont les suivants :

- Projet de la caserne
- Projet de la station d'épuration avec le SACTOM
- Projet éolien.

3 – PROJET ÉOLIEN

La société Valéco a fait une proposition à la commune pour l'installation d'éoliennes. Une autre offre a été reçue de la société TOTAL Quadran. Pour le moment, les démarches continuent. Le conseil municipal va continuer de travailler sur le projet.

4 – PROJET CASERNE DES POMPIERS

Le projet de construction sur le terrain de Monsieur Gérard BOUVERET à « Daudagne » est abandonné.

Il fallait laisser un passage pour faire passer des vaches, ce qui impliquait de construire la caserne en limite de propriété. De plus, le terrain présentait une pente importante de 6.5%. L'accessibilité et la voirie étaient à refaire. Le carrefour est dangereux et donc un aménagement de sécurité était à prévoir. Le projet était aussi trop proche des habitations, la viabilisation est compliquée et les coûts élevés.

Un nouveau terrain est proposé aux SIDS.

Ce terrain, d'une superficie de 50 ares, déjà viabilisé se situe au lieu-dit sous la cote. Mr et Mme PEUQUET ont donné leur accord pour vendre ce terrain à la commune.

Terrain Daudagne :

- Le terrain et la viabilisation (2335m²) : 153 840€
- Réalisation de la plateforme : 196 928€
- Soit un coût total de : **350 768€**

Le terrain «sous la cote» :

- Le terrain et la viabilisation (2335m²) : 130 120€
- Réalisation de la plateforme : 117 464€
- Soit un coût total de : **247 584€**

Il reste une question concernant le restant du terrain puisque la caserne n'occuperait pas la totalité de celui-ci. Un rendez-vous va avoir lieu avec l'établissement public foncier pour savoir s'ils peuvent acheter ce terrain. La commune pourra le racheter dans les 14 ans qui suivent.

Une impasse se trouve juste à côté du terrain. La succession sollicite la commune pour la récupérer. Charge à la commune de payer les frais de notaire.

Une convention de co-financement a été établie entre les 3 communes du Val d'Usiers pour ce projet. La commune va se renseigner pour les subventions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et poursuivre les démarches.

Le conseil municipal va se porter acquéreur du terrain « sous la cote » et donne pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches auprès du notaire et pour payer l'achat du terrain soit par la commune soit par l'EPF. Le terrain sera payé quand le permis de construire sera accepté.

Accord du conseil municipal :

- Pour solliciter l'EPF en partie ou en totalité pour ce terrain
- Pour signer un compromis de vente.

La superficie de l'impasse est de 480m². La commune achèterait une petite partie en plus car l'enrobé avait été fait mais pas au bon emplacement. La commune prendrait 160m² à 30€ le m² soit 4 800€. Trois actes seront établis.

La vente sera réalisée en même temps que celle du terrain « sous la cote »

Accord à l'unanimité

5 – CHANGEMENT DES STATUTS DE LA CCA 800

La CCA 800 compte 24 élus dont 2 pour la commune. Les statuts seront modifiés.

Par ailleurs, la commune de Goux-les-Usiers devait porter le projet de maison de santé. Depuis les élections, la communauté de communes a délibéré et elle va financer la maison de santé de Goux-les-Usiers puisqu'elle a financé celle de Levier. Elle va également financer la Maison France Services dont une antenne devrait ouvrir à l'agence postale de Sombacour.

Accord à l'unanimité.

6 – TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIAL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La CCA 800 peut avoir une compétence pour la collecte des déchets ménagers, l'assainissement la voirie et l'habitat, les aires pour les gens du voyage. Sans délibération, le transfert automatique de ces compétences prend effet.

Le conseil municipal décide de prendre une délibération pour s'opposer au transfert des compétences assainissement, voirie et habitat.

Accord à l'unanimité.

Une personne du conseil doit être nommée à la CLECT (commission d'évaluation des charges transférée). Frédéric TOUBIN se porte candidat. Le conseil valide sa candidature à l'unanimité.

7 – COMMISSION BÂTIMENTS

- Rue Charles de Gaulle : Les travaux sont terminés. Il demeure des problèmes de joints entre les bordures et les enrobés. Du béton est tombé dans les bouches d'égout. Un devis de nettoyage des canalisations rue des creux et rue Charles de Gaulle a été demandé. Le montant s'élève à 6 500€.
- Propriété de Monsieur et Madame SARRAZIN : Ils ont refait leur cour en résine et une partie empiète sur la voie communale. La commune fera un courrier pour décliner toute responsabilité en cas de problème notamment lors du déneigement.
- Le mur de l'église : Les travaux sont terminés.
- Groupe scolaire : Un devis a été demandé pour l'installation d'un interrupteur à clé d'un montant de 1 308€ TTC (CCA 800). Il y a un problème d'étanchéité du silo à granulés ; la société SFCA a été contactée.
- Loge de Sombacour : Une visite sera organisée pour voir l'état de la toiture.

8 – COMMISSION BOIS

Comme chaque année, des travaux sylvicoles sont proposés par le garde de l'ONF. En 2020 ils représentent environ 30 000€ et permettent l'entretien des parcelles pour l'avenir. Une consultation a été lancée et trois entreprises ont répondu. L'entreprise Coulet de Levier remporte la totalité du marché pour un montant de 14 746€ HT.

La commune a payé la CVO (contribution volontaire obligatoire). Tous les produits forestiers sont taxés. Elle sert à promouvoir la forêt, ses produits et ses dérivés. En 2018, la commune a versé 585€ et en 2019 elle a versé 391€.

9 – TAXE D'AMÉNAGEMENT

C'est une taxe payée par toutes les personnes qui ont déposé une demande de construction. Le taux fixé par la commune est de 2%. Il est possible de l'augmenter en prenant une nouvelle délibération. Pour exemple, pour une maison de 150 m² le demandeur doit payer 5 300€ de taxe. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement (part communale).

10 – SITE INTERNET

Une cotisation annuelle de 250€ est versée à Campagnol.

Elisabeth KOGLER présente la nouvelle mise en page du site internet.

Il est proposé de se renseigner pour intégrer un calendrier pour les réservations de salles.

11 – REVISION TARIF AGENCE DE L'EAU

Le tarif de la redevance pollution a évolué et passe de 0.29€ à 0.27€ par m³, ce nouveau tarif sera appliqué à la prochaine facturation.

Accord à l'unanimité.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- CCAS : Il n'y aura pas de repas des anciens au vu du contexte actuelle. Il sera reconduit en 2021. Des colis seront distribués avec un prix réévalué aux personnes de 70 ans et plus. Les achats seront réalisés à Leclerc, à la fromagerie et à la boulangerie de Sombacour. La distribution au lieu le 12 décembre à partir de 13 heures.
- Panneau d'affichage lumineux : Il refonctionne et des informations seront régulièrement diffusées.
- Commission environnement sécurité : Une réflexion est menée concernant du compostage de fleurs au cimetière. Proposition d'installation de jachère fleurie sur quelques espaces de pelouse.
- Périscolaire : Une rencontre a eu lieu avec les Francas. Cinquante repas sont servis tous les midis et jusqu'à 72 repas les jours de forte affluence. Deux contrats concernent la commune : Le CEJ et le Contrat territorial global. La CCA 800 est toujours à la recherche de personnes disponibles en cas d'absence des atsems pour des remplacements.

- La gestion du cimetière est reprise par Michèle Guyon.
- Extension de la carrière : Une réunion a été organisée avec Bians concernant l'extension de celle-ci qui pourra commencer à partir de 2021. Une enquête publique débutera en novembre jusqu'au 4 décembre et consistera à recueillir les doléances et témoignages des administrés.
- Syndicat des sports : La nouvelle présidente est Danielle Bassignot.
- Fonds de solidarité pour le logement : La commune a reçu une demande de participation. Cette aide profite au logement social. Elle représente 0.91€ par an et par habitant. La commune ne la paye pas car c'est la communauté de communes qui la finance.

La séance est levée à 00h00.

Prochaine réunion le vendredi 6 novembre